Drainage anesthésique au cabinet dentaire : Mode d'emploi clinique

Action de Nux Vomica : Un remède efficace

1– Cas clinique dans l'exercice au quotidien :

Une patiente, de terrain allergique vient consulter pour une douleur sur la dent N°46, première molaire inférieure droite. Elle décrit des douleurs de type carie dentaire.

Elle prévient le praticien lors de l'anamnèse qu'elle digère mal et qu'elle réagit mal aux médicaments. Elle souhaite éviter voire limiter l'anesthésie qu'elle sait inévitable face à sa carie.

3– Indications dentaires complémentaires :

Ce médicament homéopathique est, particulièrement indiqué dans les suites d'anesthésies, durant les soins dentaires chez des personnes affairées toujours pressées « mangeant et arrosant copieusement leurs repas ».

Lors des périodes festives de fin d'année, ce remède peut aussi être recommandé pour des repas arrosés.

Troyker /Shutterstock.com

Suite à l'examen clinique et radiologique, il est diagnostiqué une carie suffisamment importante pour nécessiter une anesthésie.

Le chirurgien-dentiste peut dès lors, proposer dans l'arsenal thérapeutique homéopathique un remède qui va permettre de faciliter le drainage de l'anesthésie, l'élimination du produit anesthésiant. La patiente apprécie cette prise en considération de sa demande.

Il s'agit du remède Nux vomica que nous allons présenter.

En clair, le chirurgien-dentiste, le stomatologue peut ainsi activer une solution médicale homéopathique simple par l'emploi du remède NUX VOMICA :

Pour activer l'élimination du produit anesthésique qui va être utilisé.

2–Origine de Nux Vomica :

L'origine de Nux Vomica est : *Strychnos nux-vomica* ou la noix vomique.

Arbre sempervirent originaire de l'Asie du sud-est, il fait partie de la famille des Loganiacées.

La semence, à l'intérieur des fruits ronds est employée pour l'usage médico-dentaire. **Le principe actif** essentiel est un alcaloïde nommé strychine.

Dans le cadre indicatif bucco-dentaire et stomatologique, il participe à contribuer à un drainage plus rapide du produit anesthésique, et ce, en contribuant à un fonctionnement amélioré des voies gastro-entéro-hépatiques.

Par cette action d'élimination, Nux Vomica constitue un remède approprié pour atténuer les effets secondaires des médications nécessaires.

En effet, comme l'exemple de cette patiente, certains patients se plaignent de « ne pas bien récupérer de l'anesthésie », d'avoir mal éliminé.

Là, le praticien a dans son éventail thérapeutique grâce à ce remède homéopathique Nux vomica la possibilité de minorer ces désagréments.

Il correspond, aussi, pour rappel, à un médicament typiquement utilisé en guise de premier recours, contre « la gueule de bois » avec excès d'alcool, et, après un repas copieux de fête (syndrome du lendemain de fête).

4– Formes galéniques et posologie :

Les formes usuelles pour l'usage homéopathique sont : tube, dose, ampoule buvable.

Nux Vomica, Noix vomique

Prescription en post-intervention d'acte avec anesthésie :

– Usuellement : le traitement dure en moyenne 3 jours.
– Nux vomica en 5 CH : trois doses
  · 1 dose par jour, 3 jours de suite à commencer le jour même, juste après l'intervention.

En cas de mauvais fonctionnement gastro-entéro-hépatique :

– A SAVOIR, le traitement peut alors se prolonger sur 8 jours.

Nux vomica en 5 CH : 8 doses
– 1 dose par jour ou 9 à 10 granules par jour, 8 jours de suite à commencer le jour même, juste après l'intervention en cas de mauvaise fonction connue d'élimination du sujet.

Dans le cas clinique considéré, la patiente nous avertit de cette tendance à une mauvaise élimination.

D'où, la prescription recommandée sera sur 8 jours.

L'indication majeure de ce remède pour l'usage au cabinet dentaire :

– Dans les suites d'actes utilisant l'administration d'anesthésie au cours des soins dentaires et des interventions bucco-dentaires et stomatologie.
– Dans les interventions parodontales et implantaires.
– Il est, particulièrement, recommandé chez les sujets ayant une tendance générale à mal éliminer sur le plan gastro-entéro-hépatique.

Homéopathie clinique pour le chirurgien-dentiste
Dr Florine BOUKHOBZA

· *Chirurgien-dentiste homéopathe et phytothérapeute*
· *Présidente de l'Academy Des Savoirs*
· *Présidente du Pôle bucco-dentaire et Stomatologie de l'IHS*
· *Vice-Présidente de l'Institut Homéopathique Scientifique, IHS*
· *Vice-Présidente de la Société Française d'Homéopathie, SFH*

Un meilleur diagnostic des lésions carieuses : résultats prometteurs présentés lors d'un symposium Colgate à l'ADF

L'Alliance pour un futur sans carie (ACFF) a communiqué au Congrès de l'ADF sur les besoins de prise en charge de la maladie carieuse au regard de l'épidémiologie à travers la conférence du professeur Michèle Muller Bolla. Une étude a été conduite sur des enfants de moins de 6 ans des Alpes Maritimes et démontre qu'un nouveau système de diagnostic et d'analyse de la maladie carieuse, ICDAS (International Caries Detection and Assessment System) permet de détecter un nombre accru de caries à un stade précoce. Les résultats ont été présentés au cours de ce symposium, soutenu par **Colgate**, qui fait suite au lancement du chapitre francophone de l'Alliance pour un Futur sans Carie en juin 2014. Leurs objectifs sont d'élever la carie dentaire au rang de problème de santé publique majeur, d'éveiller la prise de conscience du grand public sur l'importance de sa prévention à tout âge, de sensibiliser les professionnels de santé à la nouvelle approche de la carie en tant que continuum et de son caractère réversible au stade initial. L'ACFF conseille l'utilisation de ICDAS pour le diagnostic et la gestion des caries. L'ACFF a lancé depuis le 29 septembre une grande campagne de sensibilisation sur le thème « défi zéro Carie », en association avec le journaliste et animateur Stéphane Rotenberg. Sous le slogan « Tous ensemble, relevons le défi zéro carie », il se fera le porte-parole de cette cause (www.defizerocarie.com).

Alliance for a Cavity-Free Future

ACFF

Alliance pour un Futur Sans Carie

L'ADF, l'ONCD, l'UNPPD et COMIDENT communiquent

Toute la filière dentaire, incluant les chirurgiens-dentistes, les assistantes, les prothésistes dentaires et les représentants de l'industrie et de la distribution, se mobilise pour alerter l'opinion sur les effets du projet de Loi élaboré par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, **Emmanuel Macron**. En effet la volonté gouvernementale de déréguler l'exercice de la chirurgie-dentaire aura des effets néfastes sur la qualité et la sécurité des soins bucco-dentaires. Chacun doit être conscient des risques encourus et de ses répercussions sur la santé publique. La règlementation, gage de sécurité et de qualité des soins : une force à préserver. La qualification médicale et technique de la chaîne de compétences dentaire, le respect de la déontologie exigeante et d'une responsabilité personnelle et professionnelle sont autant de facteurs qui garantissent aux patients la qualité et la sécurité des soins bucco-dentaires. Les mesures envisagées - dissociation de l'acte prothétique, suppression du numerus clausus, ouverture du capital des Sociétés d'exercice libéral (SEL) - sont autant d'initiatives improvisées de nature à remettre en cause des maillons essentiels de cette chaîne de compétence. La pratique d'une médecine bucco-dentaire innovante au service des patients est remise en cause. L'ensemble des acteurs de la filière de la médecine bucco-dentaire a affirmé son union lors du dernier Congrès de l'ADF qui s'est tenu du 25 au 29 novembre et a émis le souhait de pouvoir rencontrer les différents ministères de tutelle impliqués dans ce projet pour être force de proposition. D'une même voix, elle défendra une médecine bucco-dentaire innovante et exigeante et ce, au seul service de la santé des patients et a soutenu l'**UNAPL** (Union nationale des professions libérales) le 22 janvier qui exprimait ses revendications.

ADF Association Dentaire Française — ONCD Ordre National des Chirurgiens-Dentistes — UNPPD — comident

Les métiers de la médecine bucco-dentaire en chiffres :

- 43 621 chirurgiens-dentistes
- 17 000 prothésistes dentaires
- 4 000 laboratoires
- 140 entreprises de l'industrie et de la distribution plus de 100 000 emplois
- 800 000 patients chaque jour

La rencontre Européenne des leaders d'opinion éclaire l'avenir de la médecine dentaire

Les 21 et 22 novembre, le célèbre complexe sportif de Saint-Gall, en Suisse, a accueilli le sommet européen de la dentisterie. Le spécialiste dentaire suisse **COLTENE** a invité des leaders d'opinion et des grands noms de la recherche scientifique à cette rencontre européenne. Plus de 80 experts renommés de la recherche et de la pratique ont discuté pendant deux jours de l'avenir de l'endodontie et de la dentisterie restauratrice. Parmi les participants se trouvaient des représentants des grandes universités et des laboratoires de recherche européens ainsi que de nombreux dentistes déjà reconnus sur la scène internationale pour leurs concepts innovants de traitement et les défis complexes qu'ils ont relevés. Des spécialistes d'Europe, mais aussi des États-Unis se sont rendus à Saint-Gall pour prendre part aux nombreux exposés et débats. Le stade de football de Saint-Gall a été témoin de quelques décisions de portée internationale…

Martin Schaufelberger, CEO Coltène (à G) et Prof. Dr Ivo Krejci de l'Université de Genève (à D)

Quelle suture pour quelle situation clinique ?

Le jeudi 6 novembre 2014, en direct de l'hôpital de La Timone, avec la participation des facultés d'odontologie et/ou de chirurgie dentaire de : Marseille, Montpellier, Montrouge (Paris) et Toulouse, plus de 600 Internautes ont suivi ce **symposium**. Ont participé : Alain Borghetti, modérateur, Virginie Monnet Corti avec une intervention chirurgicale en direct : « Traitement des récessions gingivales multiples par lambeau positionné coronairement et prélèvement conjonctif ». Michel Blique présentait « La coopération, un préalable à l'acte chirurgical ». Pour les sutures : Daniel Etienne : « les Sutures et chirurgie pré-prothétique » ; Christian Verner : « Sutures et micro-chirurgie » ; Sophie-Myriam Dridi : « Sutures et lésions-osseuses » et Nicolas Cohen : « Sutures et implants ». Le différé est disponible sur **websymposiumdentaire.com**.

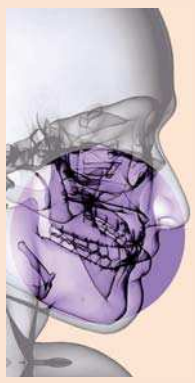

France 3 ne fait pas d'amalgames

Une fois n'est pas coutume, l'information sur F3 le 15 décembre fut impartiale, équilibrée et documentée. Après avoir donné la parole à un confrère qui demande l'anonymat et témoigne masqué, la journaliste précise : *« Aucune étude ne prouve que ce métal est dangereux dans les bouches… »*. Non, il ne s'agit pas d'une centrale nucléaire mais bien le cabinet du Dr X qui s'explique : *« J'ai pris les mesures adéquates pour me protéger et protéger mes patients. Les vapeurs de mercure sont difficiles à quantifier. On ne les voit pas et on les respire »*. Le Président de l'Ordre National, **Christian COUZINOU** intervient : *« Aucune étude scientifique sérieuse prouve que cela provoque des maladies dégénératives nerveuses »*. Brigitte HEULS de l'agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM) ajoute dans ce sens : *« La part de l'amalgame pour l'exposition au mercure, quand bien même, chronique du fait de sa présence permanente, est trop faible pour avoir une responsabilité particulière… »* En effet, conclut la journaliste, « le mercure est un puissant neurotoxique, un poison présent dans notre atmosphère polluée, dans le poisson qu'on mange, mais pour les autorités sanitaires il reste inoffensif dans nos bouches. » Regrettons malgré tout que le mot « plombage » reste quant à lui encore trop présent dans la bouche des journalistes.